PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX
DEMANDE DE PUBLICATION EXTERNE

DEMANDEUR

Nom de la personne morale : .....

Nom, Prénom du représentant légal : .....

Téléphone : .....

PÉRIODE DE DIFFUSION SOUHAITÉE

Du ..... au .....

Texte à afficher :

Une lettre, un signe de ponctuation par case, une case blanche entre chaque mot.
(18 caractères par ligne et 5 lignes maximum)

Cette fiche doit être transmise 15 jours avant la manifestation par mail : mairie@tournon-sur-rhone.fr
Pour toutes autres informations, téléphone : 04.75.08.26.64.

Date : ..... Cachet de l'organisme :

Signature :

N.B. : la commune se réserve le droit de modifier le texte pour des motifs techniques ou d'opportunités.
La demande d'affichage peut également être refusée.

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion de la publication d'informations sur les panneaux lumineux de la Ville de Tournon-sur-Rhône font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Mairie.
* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.
La base légale du traitement est le consentement. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.
Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : rgpd@tournon-sur-rhone.fr, Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône – Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : rgpd@numerian.fr
Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ;